

PLAN DE RELANCE

VOLET « MISE A NIVEAU NUMERIQUE DE L'ETAT ET DES TERRITOIRES »

Avenant n°2 à la Convention de délégation de gestion

Vu la convention de délégation de gestion relative au BOP DINUM du programme 363
« Compétitivité »

Vu la convention de délégation de gestion conclue entre la Direction interministérielle du numérique et le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique en date du 12/02/2021

Vu l'avenant n°1 entre la Direction interministérielle du numérique et la Direction générale de l'Administration et de la Fonction publique (DGAFP)

Le présent avenant n°2 est conclu

ENTRE

La direction interministérielle du numérique,

Sise 20 avenue de Ségur, 75007 PARIS

représentée par Madame Stéphanie SCHAEER, directrice,

ci-après désignée « DINUM » ou « délégant »,

D'UNE PART,

ET

La direction générale de l'Administration et de la Fonction publique (DGAFP)

2 boulevard Diderot

75012 Paris

Représentée par Laureline BONIN, Cheffe du département des ressources humaines, des affaires financières et des moyens généraux (DRESS)

ci-après désigné « délégataire »

D'AUTRE PART,

Ce présent avenant n°2 a pour seul objet une seconde modification de l'article 6 de la convention de délégation de gestion relatif à la durée, les autres clauses demeurant identiques.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article I.

La fin de validité de la convention de délégation de gestion est prolongée jusqu'au 31 décembre 2024.

Fait en 2 exemplaires, à paris

Le délégant, la DINUM,

Date

Signature

Le délégataire

Date 21/12/2023

Signature

BONIN
LAURELINE



Signature numérique de
BONIN LAURELINE
Date : 2023.12.21
18:22:51 +01'00'